



Comité académique de suivi des rythmes



23 janvier 2015

Ce Comité a comme objectif de faire le point sur la mise en place de la Réforme des rythmes dans l'académie, d'exposer les outils mis en place pour aider les communes à concevoir et rédiger les PEDT (Projet éducatif territorial).

Ceux-ci doivent, d'ailleurs se généraliser, d'autant que la circulaire du 19.12.2014 stipule qu'il est obligatoire pour bénéficier du fond de soutien de l'ETAT (prolongation des 50 € par enfant). Si l'investissement des différents acteurs éducatifs dans ce projet visant la mise en cohérence des temps de l'enfant a été souligné, si la qualité des partenariats a été mise en valeur, il n'en demeure pas moins que de nombreux problèmes existent encore dans ce dossier.

Le SNUipp-FSU 63 a rappelé l'attachement des collègues à l'unicité de l'école de la République qui doit donner les mêmes droits d'accès à la culture, au sport, à la créativité, à tous les enfants, sur tout le territoire, les mêmes chances de réussite scolaire et des conditions de travail équitables pour tous les enseignants. Or les inégalités financières entre les communes, les difficultés en terme de disponibilité d'infrastructures, de personnel d'animation, de transport, dénoncées par ailleurs par le représentant des maires ruraux, sont autant de contraintes qui entraînent de grandes disparités.

Le SNUippFSU a demandé que soit relayé au niveau de l'Etat, l'exigence d'un investissement budgétaire conséquent dans l'école mais aussi dans ce projet d'éducation global mis en exergue par la réforme des rythmes. La nécessité plus que jamais que le périscolaire soit porteur de « sens » pour les enfants en terme d'ouverture aux arts, aux activités physiques, en terme d'éducation à la citoyenneté a été développée par les différents acteurs et fait consensus. Pour répondre à cette demande, L'Inspectrice d'académie a rappelé que des outils et dispositifs de formation seront mis en œuvre pour les personnels (agents municipaux et animateurs).

Cependant, le **SNUipp a souligné l'inquiétude des collègues** de voir disparaître du champ des enseignements de l'école publique, ces domaines de connaissance qui doivent rester « Education nationale » car l'école est le seul lieu commun et gratuit, où ils sont dispensés de façon égalitaire. De même, les moyens qui existaient pour accompagner le travail en classe, comme la mise à disposition d'intervenants sur le temps scolaire, des moyens financiers pour les classes culturelles ...ne doivent pas disparaître.

D'autre part, la grande diversité des modes de fonctionnement impacte les conditions de travail des enseignants. Les représentants des personnels des différentes organisations syndicales ont souligné qu'une harmonisation des dispositifs sur le département serait nécessaire. Enfin, la nécessité de concertation entre les différents acteurs pour que les projets éducatifs soient cohérents implique la participation des enseignants à des réunions lesquelles constituent une nouvelle charge de travail. **Pour le SNUipp, la reconnaissance de ce temps de travail est indispensable dans le cadre de leurs missions de fonctionnaires de l'Etat.**

Le SNUipp sera attentif à ce dossier et entend bien défendre l'intérêt des collègues, dans la concertation avec eux.